

Dimanche 20 mars 2016

# 1<sup>er</sup> pucier du Sou des Ecoles Publiques de Réaumont et Saint Blaise du Buis

## **Règlement.**

- Article1. Organisation par le sou des écoles publiques de Réaumont – Saint Blaise du Buis. Le pucier reçoit les professionnels et les particuliers dans la limite des places disponibles.
- Article2. Les réservations sont établies dans l'ordre de réception des bulletins accompagnés de leur règlement. Les annulations ne donnent lieu à aucun remboursement.
- Article3. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, ainsi que d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation sans indemnité d'aucune sorte ou qui vendrait des produits dangereux lors de ce genre de manifestation (armes, produits chimiques, explosifs, etc.).
- Article4. Installation des stands des exposants à partir de 7H et en aucun cas avant. Tout stand non occupé à 9H sera redistribué. Fin du pucier à 17H.
- Article5. Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.
- Article6. Aucune marchandise comestible (denrée ou boisson) ne pourra être vendue par un exposant.
- Article7. Les prix seront obligatoirement affichés sur les marchandises à la vente.
- Article8. L'exposant s'engage à respecter le cadre qui lui est attribué (table, matériel, surface).
- Article9. Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'association organisatrice.
- Article10. Le revêtement au sol est neuf et fragile. Nous vous demandons de le protéger et de le rendre dans l'état initial.
- Article11. Buvette et restauration rapide vous seront proposées. Un café sera offert aux exposants.
- Article12. Le prix de l'emplacement : 5 euro le mètre avec tables fournies. 6 euros le mètre linéaire quand l'emplacement est adossé à un mur. Possibilité de prendre plusieurs emplacements.